

16 – CONSTRUCTEUR-PROPRIÉTAIRE EN ÉLECTRICITÉ

OBJECTIF DE L'EXAMEN ET DÉFINITION DE LA SOUS-CATÉGORIE VISÉE

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant pour tous les travaux de construction compris dans la sous-catégorie suivante :

16. Constructeur-proprétaire en électricité

Sauf pour les travaux de démolition, cette sous-catégorie autorise les travaux de construction d'une installation électrique auxquels le chapitre V du Code de construction, introduit par le Règlement modifiant le Code de construction approuvé par le décret n° 961-2002 du 21 août 2002 s'applique, lesquels sont réservés exclusivement à l'entrepreneur en électricité.

Elle autorise également les travaux de construction qui concernent des appareils raccordés en permanence à l'installation électrique, s'ils sont visés au chapitre V du Code de construction et s'ils ne font pas spécifiquement l'objet d'une autre sous-catégorie ainsi que les travaux de construction compris dans les sous-catégories 13.2 et 17.1.

Enfin, elle autorise les travaux de construction connexes.

Attention

Le présent examen vise l'obtention d'une licence de constructeur-proprétaire en électricité. Cette licence est nécessaire pour exécuter ou faire exécuter pour son propre compte des travaux compris dans la sous-catégorie 16.

Si vous souhaitez exécuter ou faire exécuter pour autrui des travaux compris dans la sous-catégorie 16, vous devez vous qualifier auprès de la CMEQ à titre d'entrepreneur en électricité.

RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN

- Durée : 3h00
- Note de passage : 60%
- Langue de passation : français ou anglais
- Type d'examen : examen à choix multiple

PRÉSENTATION DE L'EXAMEN

Voici les thèmes pouvant être traités par l'examen de la sous-catégorie 16 – *Constructeur-proprétaire en électricité* :

- Définitions et types de systèmes
- Encadrement législatif, normatif et réglementaire
- Lecture de plans et devis
- Normes et exécution des travaux

SOUTIEN POUR LA PRÉPARATION À L'EXAMEN

Pour préparer votre examen, vous pouvez consulter le profil de compétence, qui est disponible sur le site <http://www.rbq.gouv.qc.ca/>:

1. Sur la page d'accueil, dans le menu de droite, cliquez sur « **Qualification professionnelle** »,
2. Dans la colonne de gauche, cliquez sur « **Examens** », « **La préparation : fiches d'information et profils de compétences** » et cliquez sur le domaine désiré. Pour les sous-catégories (ex : 1.1.1, 6.1 etc., cliquez sur « **Exécution de travaux de construction** »
3. Les documents « **Fiche d'information sur l'examen** » et « **Profil de compétence** » se trouvent dans la section « **Fiche et profil à consulter** » au centre de l'écran.
4. .

RESSOURCES

Vous pouvez aussi consulter la documentation disponible dans les bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région. Le personnel saura vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents.

DOCUMENTS RECOMMANDÉS ET MATÉRIELS FOURNIS DURANT LA SÉANCE D'EXAMEN

À titre de répondant pour l'exécution de travaux de construction, il vous incombe de voir au respect des exigences législatives et réglementaires inhérentes à votre domaine de qualification. Vous devez donc régulièrement actualiser vos connaissances en regard de plusieurs lois, codes, normes et règlements. Voici les **principaux documents** qui couvrent la matière visée par l'examen :

Documents et matériels	Lecture recommandée	Fournis à l'examen
Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1)	X	
<i>Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-proprétaires</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.9)	X	
<i>Code de construction du Québec</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.2) – <i>Chapitre V, Électricité 2007</i>	X	X
<i>Code de sécurité Chapitre II, Électricité</i> (L.R.Q., c. B-1.1., r.3)	X	
Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. F-5)	X	
Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., c. R-20)	X	
Calculatrice, règle, papier, crayon, etc.		X

Plusieurs de ces documents sont disponibles à partir du site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante :
www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

D'autres livres de références peuvent vous aider lors de votre préparation.

Note : Seuls les documents et le matériel remis par le surveillant pourront être utilisés durant la séance d'examen.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS

Visitez le www.rbq.gouv.qc.ca pour consulter nos coordonnées et toute information pertinente à la passation de votre examen

*Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.
Ils peuvent être modifiés sans préavis.*